Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE :	1043/2026
Date de la séance du CE :	16 septembre 2026
Direction :	Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire :	2023.DIJ.1324
Classification :	Non classifié

Fusion de la commune municipale de Reconvilier avec la commune mixte de Saules en une nouvelle commune mixte du nom de Clairval ; approbation

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 108, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC[1]) ainsi que l'article 4 h, alinéas 1 et 2 de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo[2]),

sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice,

arrête :

1. La fusion de la commune municipale de Reconvilier avec la commune mixte de Saules en une nouvelle commune mixte du nom de Clairval, avec effet au 1er janvier 2027, ainsi que le contrat de fusion du 14 juin 2026, sont approuvés.

2. La notification de cet arrêté incombe à la Direction de l'intérieur et de la justice.

Au nom du Conseil-exécutif

CANTON DE BERNE * CONSEIL-EXECUTIF *

Christoph Auer
Chancelier

02|00|F|v04

[1] RSB 101.1
[2] RSB 170.11